



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : Anne Evain
Poste:

2012-CP-4033

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

AVENANTS AUX CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE COIGNIÈRES ET D'ELANCOURT

Politique sectorielle :	Aménagement et environnement
Secteur d'intervention :	Aménagement et développement urbain
Programme :	Contrats départementaux

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en oeuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département.

Dans ce cadre, les communes de COIGNIERES et d'ELANCOURT ont un contrat départemental avec le Conseil général. Elles souhaitent aujourd'hui bénéficier d'un avenant à ces contrats.

Le règlement des contrats départementaux, adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006, offre aux collectivités la possibilité de modifier leur contrat, à titre exceptionnel, par voie d'avenant pour des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale. Une délégation a été donnée à la Commission Permanente pour adopter les avenants à ces contrats par délibération du 31 mars 2011 (article 83).

Le présent rapport concerne les demandes d'avenant aux contrats départementaux de COIGNIERES et d'ELANCOURT adoptés respectivement le 22 octobre 2010 et le 10 juillet 2008. Les fiches ci-après décrivent le détail de ces avenants. Les modifications demandées par les collectivités n'entraînent pas de demande supplémentaire de crédits.

C'est ainsi que je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COIGNIERES

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MAUREPAS

4 561 habitants
(RP 2009 population totale)

Avenant au contrat départemental Signé le 31 janvier 2011

LE CONTRAT

Le contrat départemental de la commune de Coignières a été adopté par le Conseil Général le 22 octobre 2010. Il comporte les quatre opérations suivantes :

- 1- Aménagement d'un terrain multisports
- 2- Rénovation de la résidence de personnes âgées
- 3- Reconstruction du centre de loisirs primaire
- 4- Aménagement d'un parcours de santé

MODIFICATIONS DEMANDEES

La municipalité a abandonné pour le moment une partie importante des travaux de rénovation de la résidence de personnes âgées pour réaliser uniquement les travaux les plus urgents sur cet équipement. Elle souhaite entériner ce changement par voie d'avenant et sollicite, dans le respect de l'enveloppe du contrat, la prise en compte de trois opérations nouvelles, qu'elle souhaite engager dès 2012.

PRESENTATION DES NOUVELLES OPERATIONS

Aménagement et mise en conformité de la résidence de personnes âgées

La résidence de personnes âgées est composée de 80 studios logés dans un immeuble de 4 étages datant des années 1980. Compte tenu de nouvelles priorités, la commune diffère les travaux d'isolation extérieure et de ravalement des façades initialement prévus dans l'opération, pour recentrer son intervention sur les travaux les plus urgents.

Pour des raisons de sécurité, le projet porte sur la mise en place d'une alarme incendie, la mise en conformité de l'ascenseur existant, souvent en panne, et l'installation d'un second ascenseur. Le réseau d'assainissement sera mis à neuf et pour faciliter les interventions, un accès extérieur au vide-sanitaire sera créé. Les huisseries ne seront pas remplacées mais repeintes, et les balcons seront rénovés pour les protéger et sécuriser leur usage. Enfin, pour répondre à une demande des résidents, les volets roulants vétustes et difficiles à manœuvrer seront remplacés et motorisés.

Un accord de commencement anticipé des travaux a été accordé le 4 août 2011 pour cette opération, dans l'attente de la demande d'avenant.

Montant des travaux HT, en euros	268 600
----------------------------------	---------

Aménagement d'une crèche multi-accueil

La municipalité souhaite réaménager des locaux accueillant actuellement la PMI et une halte-garderie gérée par la Croix-Rouge pour permettre l'ouverture d'une crèche multi-accueil de 25 places, ouverte 5 jours par semaine. L'objectif est de répondre à une demande croissante et d'optimiser les charges.

La relocalisation de la PMI dans un nouveau centre médical à construire (cf opération ci-dessous faisant également l'objet de l'avenant), permettra de bénéficier d'une surface de 285 m². Les locaux feront l'objet d'une réfection totale, pour permettre un accueil adapté, dans le respect des normes. Ils comprendront des espaces dédiés aux enfants (salles d'activités, dortoirs, sanitaires...), séparés des espaces réservés au personnel et de l'accueil du public. Une cour permettra également l'organisation d'activités à l'extérieur.

Le financement départemental a été plafonné pour tenir compte notamment du plafonnement par berceau prévu par le règlement des contrats départementaux (17 000 € de dépense subventionnable HT par berceau) et du plafond de 80% de financements publics. En effet, un financement de 185 000 € de la CAF et un financement de 125 000 € de la Région sont également sollicités par la commune.

Montant des travaux HT, en euros	478 500
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	242 740

Construction d'un centre de PMI

Cf. illustrations en annexe

Les locaux actuels de la PMI étant repris par la commune pour permettre l'aménagement de la crèche multi-accueil, la PMI va être relocalisée dans les locaux à construire d'un centre médical doté de parkings et d'espaces verts. Le principe constructif retenu est une ossature bois avec parement extérieur en clin de bois, la toiture étant de type quatre pentes en bacs acier.

La PMI d'environ 100 m² (sur une surface utile totale de 582 m²) sera située en extrémité du bâtiment, afin d'être séparée des locaux dédiés aux praticiens.

La DEAFS confirme l'utilité de la consultation à Coignières, fréquentée par de nombreuses familles en difficulté. Les activités qui seront développées au sein du nouveau centre de PMI feront l'objet d'une réflexion par les services départementaux pour travailler avec la commune à un aménagement interne des locaux adapté.

Montant des travaux HT, en euros	243 280
---	----------------

Reprise de l'isolation de l'espace culturel Daudet

L'espace culturel Daudet a été inauguré en 1997. Il offre une salle de spectacle de 400 places et un certain nombre d'espaces annexes (salles de réunion, de musique, de danse, espaces de rangement...). Suite à un désordre sur la façade en grès-céram, la garantie décennale va couvrir la reprise à l'identique des dalles concernées. La commune souhaite profiter du démontage des dalles pour renforcer l'isolation existante, insuffisante. L'isolant actuel sera déposé et remplacé par un nouvel isolant en laine de verre complété par un pare-pluie.

Montant des travaux HT, en euros	56 728
---	---------------

PROPOSITION

La demande d'avenant s'inscrit dans le plafond de dépense subventionnable adopté initialement. Il est proposé d'accorder à la commune les modifications demandées.

**AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE COIGNIERES**

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Aménagement d'un terrain multisports	89 752	89 752	30%	26 926	Opération soldée
2- Rénovation de la résidence de personnes âgées	872 500	811 348	30%	243 404	2011
3- Reconstruction du centre de loisirs primaire	640 400	580 400	30%	174 120	2012
4- Aménagement d'un parcours de santé	18 500	18 500	30%	5 550	2012
TOTAUX	1 621 152	1 500 000		450 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné H.T.	Taux de subvention	Montant de la subvention	Echéancier
1- Aménagement d'un terrain multisports	89 752	89 752	30%	26 926	Opération soldée
2- Aménagement et mise en conformité de la résidence de personnes âgées	268 600	268 600	30%	80 580	2011
3- Reconstruction du centre de loisirs primaire	640 400	580 400	30%	174 120	2012
4- Aménagement d'un parcours de santé	18 500	18 500	30%	5 550	2012
5- Aménagement d'une crèche multi-accueil	478 500	242 740	30%	72 822	2012
6- Construction d'un centre de PMI	243 280	243 280	30%	72 984	2012
7- Reprise de l'isolation de l'espace culturel Daudet	56 728	56 728	30%	17 018	2012
TOTAL	1 795 760	1 500 000		450 000	

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2011

ELANCOURT

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de MAUREPAS

27 743 habitants
(RP 2009 population totale)

Avenant au contrat départemental Signé le 5 septembre 2008

LE CONTRAT

Le contrat départemental de la commune d'Elancourt a été adopté par le Conseil Général le 10 juillet 2008. Il comporte les cinq opérations suivantes :

- 1- Extension d'un local de musique
- 2- Réfection de l'espace public aux abords du centre commercial du Gandouget
- 3- Réfection des circulations et de la clôture périphérique du stade Guy Boniface
- 4- Rénovation et couverture de deux courts de tennis
- 5- Aménagement d'un parking

Les travaux de réfection de l'espace public aux abords du centre commercial du Gandouget sont terminés, et ceux de l'extension d'un local de musique sont en cours de réalisation.

MODIFICATIONS DEMANDEES

Suite à une révision des priorités d'investissement, la municipalité ne réalisera pas les 3 dernières opérations du contrat :

- Réfection des circulations et de la clôture périphérique du stade Guy Boniface : le projet a été abandonné au profit de la réalisation d'un terrain synthétique dans le quartier de la Clef Saint-Pierre ;
- Rénovation et couverture de deux courts de tennis : le projet a été abandonné au profit de la rénovation de deux autres courts de tennis déjà couverts ;
- Aménagement d'un parking : le terrain d'assiette appartient à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines qui souhaite revenir sur son accord de mise à disposition à la commune d'Elancourt pour y implanter une école privée.

Elle sollicite, en lieu et place, dans le respect de l'enveloppe du contrat, la prise en compte d'une nouvelle opération, qu'elle souhaite engager dès 2012.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE OPERATION

Rénovation de la maison de quartier de l'Agiot

Cf. illustrations en annexe

La maison de quartier de l'Agiot qui se développe sur deux niveaux, est fréquentée par une école de musique qui partage les locaux avec de nombreuses associations aux activités variées. Le déménagement de cette école de musique vers un théâtre élancourtois plus adapté à la pratique musicale est l'occasion de restructurer les locaux. Par ailleurs, le bâtiment connaît de nombreux dysfonctionnements techniques : fuite d'eau en toiture, lézardes en façade, isolation thermique peu performante, non accessibilité aux personnes à mobilité réduite,...

Le projet prévoit une réhabilitation complète de l'enveloppe du bâti. Outre la réfection de la toiture, les façades seront isolées par l'extérieur et l'ensemble des fenêtres sera remplacé par des menuiseries à double vitrage. La restructuration du rez-de-chaussée et du premier étage est conçue avec l'objectif de rationaliser les circulations (certaines salles sont en effet accessibles uniquement par une entrée secondaire) et de mutualiser au mieux les locaux. A ce titre, il est prévu de rassembler de nombreuses petites salles affectées à des activités particulières en salles polyvalentes plus spacieuses. Cette restructuration s'accompagnera d'une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'une rénovation intérieure de l'ensemble du bâtiment.

Montant des travaux HT, en euros	1 365 303
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	900 000

PROPOSITION

La demande d'avenant s'inscrit dans le plafond de dépense subventionnable adopté initialement (diminution). Il est proposé d'accorder à la commune les modifications demandées.

**AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL
D'ELANCOURT**

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Extension d'un local de musique	34 000	34 000	30%	10 200	2008
2- Réfection de l'espace public aux abords du centre commercial du Gandouget	358 000	358 000	30%	107 400	2009
3- Réfection des circulations et de la clôture périphérique du stade Guy Boniface	390 000	390 000	30%	117 000	2008
4- Rénovation et couverture de deux courts de tennis	580 000	580 000	30%	174 000	2010
5- Aménagement d'un parking	138 000	138 000	30%	41 400	2009
TOTAUX	1 500 000	1 500 000		450 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Extension d'un local de musique	34 000	34 000	30%	10 200	Travaux en cours
2- Réfection de l'espace public aux abords du centre commercial du Gandouget	358 000	358 000	30%	107 400	Opération soldée
3- Rénovation de la maison de quartier de l'Agiot	1 365 303	900 000	30%	270 000	2012
TOTAUX	1 757 303	1 292 000		387 600	

Délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2010